

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 septembre à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

Etaients présents : Monsieur VARLET, Monsieur DELFOSSE, Madame DELETRE.

Secrétaire de séance : Monsieur DELFOSSE

Pouvoir :

Monsieur GEST donne pouvoir à Madame DELETRE

Madame LHOMME donne pouvoir à Monsieur VARLET

Madame MAILLE-BARBARE donne pouvoir à Monsieur DELFOSSE

20240923_DL_01

OBJET : Avenant n°3 à la convention n°17 E01744/19 E00875 pour le financement du programme THD 2016-2026 de Somme Numérique pour l'aménagement FTTH de 15 communes situées dans la communauté de Communes des villes sœurs (Seine-Maritime)

Date de convocation :
16 septembre 2024

Date de séance :
23 septembre 2024

Date d'affichage :
04 novembre 2024

Membres en exercice : 9

Membres présents : 3

Membres votants : 6

Séance en présentiel et en visioconférence

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h30

Le syndicat mixte Somme Numérique est signataire depuis le 12 mars 2018 d'une convention de subvention avec la Région Normandie pour le financement du programme THD 2016-2019 de Somme Numérique pour l'aménagement de 15 communes situées dans la communauté de communes de villes sœurs (Seine-Maritime). Nous avons sollicité la Région pour prolonger la durée de l'opération de deux années supplémentaires, ces travaux ayant pris du retard par rapport au planning prévisionnel présenté antérieurement.

La situation de déploiement à début septembre 2024 se présente ainsi, avec la livraison des NRO de Criel sur Mer et Mesnil Réaume pour cette fin d'année :

| NRO | Nb de prises totales Seine Maritime hors PLU | Nb de prises livrées Seine Maritime | Taux complétude Somme hors PLU |
|---------------|--|-------------------------------------|--------------------------------|
| N076EUH | 11 022 | 9 479 | 86,0% |
| N080BEA | 1 249 | 1 288 | 103,1% |
| N076MRE | 1 571 | 0 | 0,0% |
| N076CRI | 3 064 | 1 | 0,0% |
| Totaux | 16 906 | 10 768 | 63,7% |

L'annonce de l'arrêt des services sur le réseau cuivre doit nous permettre d'accélérer la phase de déploiement et raccordement FTTH. Les délais sont jusqu'à présent allongés sur cette zone touristique à fort potentiel de résidences secondaires.

Le Président propose aux membres du Bureau de valider l'avenant de prolongation de la convention de subvention.

LE BUREAU

- Vu le Code général des collectivités territoriales
- Vu les statuts du syndicat mixte
- Vu les délibérations n° CP D 17-11-30 et n° CP D 19-07-37 des commissions permanentes en date des 23 novembre 2017 et 4 juillet 2019 attribuant une subvention de 3 133 444 € au syndicat Somme Numérique, pour l'aménagement FTTH de 15 communes situées dans la communauté de communes des villes sœurs (Seine-Maritime),
- Vu la convention de financement signée le 12 mars 2018,
- Vu le projet d'avenant
- Entendu le rapport du Président,

Considérant l'intérêt pour le syndicat mixte de conclure le présent avenant,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver la conclusion d'un avenant n°3 à la convention pour le financement du programme THD 2016-2024 de Somme Numérique pour l'aménagement FttH de 15 communes situées dans la communauté de communes des villes sœurs (Seine-Maritime).

ARTICLE 2 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.